



Réf dossier : 5459  
N° ordre de passage : 46  
N° annuel : C2020\_0237

## DÉLIBÉRATION RÉUNION DU CONSEIL DU 22 JUILLET 2020

### **Ressources et moyens - Finances - Budget Supplémentaire 2020 - Décision modificative n° 1**

Le budget primitif 2020, voté en décembre dernier, nécessite des ajustements, pour certains importants, afin :

- de reprendre les résultats de 2019,
- d'effectuer des modifications comptables neutres financièrement,
- d'ajuster des dépenses et des recettes nouvelles,
- de prendre en compte les premiers impacts budgétaires liés aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation.

Parmi les mouvements budgétaires, les propositions suivantes peuvent être soulignées :

#### Budget principal

Les nouvelles recettes en fonctionnement concernent essentiellement la reprise des résultats, les recettes fiscales suite aux notifications reçues et la redevance du Rouen Hockey Élite 76. Il est proposé de diminuer le montant prévisionnel de la taxe de séjour suite à la décision de la métropole de suspendre pour partie ce recouvrement afin d'aider les hébergeurs et compte tenu de la forte baisse d'activité.

Dans le cadre du COVID 19, des dépenses supplémentaires sont proposées en fonctionnement pour le soutien exceptionnel aux différents clubs sportifs d'intérêt métropolitain et des dépenses sanitaires supplémentaires dont l'achat de masques pour l'ensemble de la population de la Métropole et les services des villes et de la Métropole. Une enveloppe de 100 000 € est également proposée pour abonder 4 organismes dans le cadre d'un soutien à l'aide alimentaire.

Par ailleurs, la Métropole s'est engagée à soutenir l'économie locale et a décidé de s'associer à la Région pour participer en partenariat au dispositif Régional « Impulsion Relance Normandie » dans le cadre de la crise relative au Covid. C'est pourquoi il est proposé d'inscrire 1,4 M€ à ce titre. Ce fonds a pour objectif d'apporter une aide immédiate à destination des très petites entreprises qui auront perdu au moins 30 % de leur chiffre d'affaire en avril 2020 par rapport à avril 2019. Cette

aide sera de 1 000 € pour une structure sans salarié et de 1 500€ pour celle ayant 1 ou 2 salarié.

De plus il est prévu des crédits pour la participation de la Métropole auprès du GIP Seine Aval et du syndicat du bassin versant (solde 2019).

En investissement, ce budget supplémentaire permet d'ajuster les crédits de paiement de projets en cours (Plateformes technologiques, Crématorium, Parc des Bruyères) au regard de l'avancement des projets. Concernant le projet TIGA, il a été inscrit des crédits en dépenses et en recettes, la Métropole servant de plateforme pour reverser les subventions perçues pour nos partenaires. La Préfecture a assigné la Métropole pour réserver des crédits pour un projet d'aire de grand rassemblement des gens du voyage. Une inscription de 0,5 M€ est donc prévue à cet effet. De plus, une somme de 300 000 € a été inscrite pour rembourser des trop perçus de l'Etat concernant la taxe d'aménagement.

Des crédits sont également prévus pour le fonds de soutien aux investissements communaux (FSIC) (3,2 M€) pour honorer les engagements prévus auprès des communes.

Les propositions de Budget Supplémentaire des budgets annexes Déchets Ménagers et Transports entraînent un ajustement des subventions d'équilibre du budget principal. Ainsi il est proposé de diminuer la subvention de 4,4 M€ pour le budget des Déchets Ménagers grâce au résultat 2019, de 0,3 M€ pour la régie Rouen Normandie Création et de l'augmenter de 3,6 M€ pour le budget Transport dans le contexte de la crise en cours.

### Budget des transports

L'impact de la crise sanitaire sur les réseaux de transports et notamment pour la métropole a des conséquences financières très lourdes. Ainsi eu égard aux encaissements réalisés concernant le Versement Mobilité, les anticipations des crédits 2020 ont été revues à la baisse (-11 M€). De plus, l'estimation de la perte des recettes commerciales sur l'exercice 2020 va se répercuter budgétairement sur la contribution forfaitaire d'exploitation (CFE) qui nous lie avec Sometrar. C'est pourquoi, une provision de 4 M€ est proposée à ce titre (bien inférieure aux pertes prévisionnelles de recettes, environ 10 M€, mais tenant compte des baisses de charges et de futures discussions sur la répartition des charges avec les exploitants). Les collectivités ont demandé à l'État une aide financière afin de compenser ces pertes mais les mesures d'urgence pour soutenir les finances des collectivités locales annoncées par le gouvernement le 29 mai dernier ne sont pas satisfaisantes. Pour équilibrer cette décision modificative, le budget des transports nécessite l'inscription d'un emprunt exceptionnel de 7M€. Ces montants seront corrigés si besoin lors de la prochaine DM à l'automne.

De plus, l'investissement nécessite un ajustement des crédits de paiement au regard de l'avancement des projets en cours et un ajustement des crédits de TVA.

### Budget des Zones d'activité

Les principaux mouvements concernent l'affectation des résultats et le reversement de l'excédent au budget principal.

### Budget des Déchets ménagers

Les mouvements concernent principalement l'affectation des résultats excédentaires, la diminution de la subvention du budget principal et une inscription de crédits de provision en dépenses d'investissement.

Pour ces quatre budgets en cumul, et dans le cadre de la gestion de la crise, une hausse des inscriptions d'emprunts de 15,8 M€ est proposée. Une hausse des emprunts en DM est inédite et liée à une situation tout à fait exceptionnelle.

### Régie de l'Eau

Les principales inscriptions sont liées à des ajustements d'écritures comptables et des inscriptions pour les non-valeurs.

L'excédent d'investissement et l'affectation du résultat excédentaire permettent de réduire l'inscription d'emprunt de 8,2 M€.

### Régie de l'Assainissement

L'exercice 2020 présente une particularité comptable et budgétaire pour cette régie. Avant 2020, la régie Publique de l'eau était structurée en un budget principal (budget Eau) et son budget annexe (budget Assainissement). Afin de se conformer à l'esprit de la loi du 3 Août 2018, la Métropole a dû scinder cette Régie Publique de l'Eau en deux régies distinctes dotées de la seule autonomie financière. Cette situation a engendré la création d'un budget Assainissement et techniquement il n'était pas possible de pratiquer les opérations de rattachements et de restes à réaliser pour la clôture de l'exercice sur 2019. C'est pourquoi, les restes à réaliser en investissement et les rattachements en fonctionnement de l'exercice 2019 ont été évalués et ont fait l'objet d'une inscription budgétaire sur l'exercice 2020. Ces opérations de fin d'exercice non réalisées ont engendré un excédent de fonctionnement exceptionnel sur 2019. La reprise de cet excédent au budget supplémentaire permet de diminuer l'inscription d'emprunt de 16 M€.

La section d'investissement fait apparaître une augmentation des crédits en dépenses suite à un recadrage des crédits de paiement (CP) de l'autorisation de programme du projet Émeraude et des frais de branchements. En recettes, des crédits supplémentaires sont proposés pour ajuster le montant des subventions prévisionnelles. Concernant la section de fonctionnement, les principaux mouvements proposés correspondent à des ajustements comptables et en recettes, des crédits complémentaires suite à une nouvelle évaluation des primes pour épuration.

### Régie Rouen Normandie Création

Cette décision modificative intègre la reprise du résultat 2019, une provision pour dépenses imprévues et une diminution des recettes liées aux loyers suite aux exonérations d'entreprises locataires de la Métropole pendant le confinement.

## Régie Énergie Calorifique

Les principales opérations concernent la reprise du résultat 2019.

Enfin, pendant la période de confinement des agents métropolitains ont été exposés au risque sanitaire, soit en raison de relations fréquentes avec le public, soit dans le cadre de la gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement. Il a été acté l'attribution d'une prime pour les agents, de catégories C ou B s'agissant quelques encadrants de proximité, au prorata des journées travaillées en présentiel entre le 16 mars et le 10 mai 2020.

Les secteurs concernés ont été ceux de la collecte des ordures ménagères et de l'entretien des matériels affectés, des aires d'accueil des gens du voyage, des interventions techniques dans les domaines de l'eau et l'assainissement sur les réseaux, les équipements, ou auprès des particuliers. Au total cette prime, prise par voie de décision du Président permettant un versement au mois de juin, aura concerné 355 agents pour un montant tous budgets confondus de 172 062,50 €. A ce stade elle n'a pas nécessité l'inscription d'une enveloppe complémentaire dans le cadre de cette décision modificative.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu les avis favorables du Conseil d'exploitation des Régies publiques de l'Eau et de l'Assainissement en date du 26 juin 2020, de la Régie Rouen Normandie Création en date du 19 juin et de la Régie de l'Énergie calorifique en date du 17 juin 2020,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas ROULY, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

### **Considérant :**

- la décision d'affectation des résultats de clôture,
- les propositions d'inscription de dépenses et de recettes nouvelles,
- les ajustements de crédits liés au recalage des AP/CP (Autorisations de programmes/ Crédits de paiement),

Le budget supplémentaire s'équilibre de la manière suivante :

<u>Budget Principal</u>	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	3 643 990,00	Chapitre 041	395 000,00
			Chapitre 10	300 000,00
	Chapitre 012	-65 000,00	Chapitre 13	1 592 027,00
	Chapitre 65	1 468 761,34	Chapitre 20	2 923 526,22
	Chapitre 023	-2 048 250,55	Chapitre 204	32 872 967,40
			Chapitre 21	23 490 763,69
			Chapitre 23	7 341 831,58
			Chapitre 45	199 596,93
			Chapitre 001	10 615 244,73
<b>TOTAL</b>	<b>2 999 500,79</b>		<b>79 730 957,55</b>	
RECETTES	Chapitre 73	189 956,00	Chapitre 041	75 000,00
	Chapitre 731	-122 255,00	Chapitre 10	46 543 174,07
	Chapitre 74	1 250 926,00	Chapitre 13	29 317 390,30
	Chapitre 75	1 517 978,60	Chapitre 16	5 980 330,55
	Chapitre 002	162 895,19	Chapitre 27	-425 000,00
			Chapitre 45	288 313,18
			Chapitre 021	-2 048 250,55
<b>TOTAL</b>	<b>2 999 500,79</b>		<b>79 730 957,55</b>	

<u>Budget annexe des transports</u>	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	50 000,00	Chapitre 040	590 000,00
	Chapitre 65	3 950 000,00	Chapitre 041	1 800 000,00
	Chapitre 67	22 236,00	Chapitre 20	520 190,18
	Chapitre 023	-7 470 571,00	Chapitre 21	3 170 980,65
			Chapitre 23	6 174 986,73
			Chapitre 27	1 800 000,00
			Chapitre 001	23 066 875,46
<b>TOTAL</b>	<b>-3 448 335,00</b>		<b>35 322 375,46</b>	
RECETTES	Chapitre 73	-11 000 000,00	Chapitre 13	9 699 928,64
	Chapitre 74	3 617 916,33	Chapitre 16	17 072 349,00
	Chapitre 042	590 000,00	Chapitre 041	1 800 000,00
	Chapitre 002	3 343 748,67	Chapitre 27	1 800 000,00
			Chapitre 021	- 7 470 571,00
			Chapitre 10	12 421 168,82
<b>TOTAL</b>	<b>-3 448 335,00</b>		<b>35 322 875,46</b>	

<u>Budget annexe des zones d'activités économiques</u>	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 65	1 105 645,60	Chapitre 001	2 724 800,07
<b>TOTAL</b>	<b>1 105 645,60</b>		<b>2 724 800,07</b>	
RECETTES	Chapitre 002	1 105 645,60	Chapitre 16	2 724 800,07
<b>TOTAL</b>	<b>1 105 645,60</b>		<b>2 724 800,07</b>	

<u>Budget annexe des déchets ménagers</u>	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	14 656,00	Chapitre 040	15 000,00
	Chapitre 66	100,00	Chapitre 041	712 100,00
	Chapitre 67	20 000,00	Chapitre 16	9 200,00
			Chapitre 21	3 084 015,53
			Chapitre 23	2 523 161,84
<b>TOTAL</b>		<b>34 756,00</b>		<b>6 343 477,37</b>
RECETTES	Chapitre 002	4 343 172,80	Chapitre 001	6 627 512,37
	Chapitre 042	15 000,00	Chapitre 041	712 100,00
	Chapitre 731	95 580,00	Chapitre 13	-996 135,00
	Chapitre 74	-4 418 996,80		
<b>TOTAL</b>		<b>34 756,00</b>		<b>6 343 477,37</b>

<u>Budget de la Régie Publique de l'Eau</u>	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	-793 700,00	Chapitre 20	417 721,59
	Chapitre 65	447 100,00	Chapitre 21	1 823 312,90
	Chapitre 67	534 000,00	Chapitre 23	9 565 497,75
	Chapitre 023	8 167 586,48		
<b>TOTAL</b>		<b>8 354 986,48</b>		<b>11 806 532,24</b>
RECETTES	Chapitre 70	-870 000,00	Chapitre 13	44 083,00
	Chapitre 77	534 000,00	Chapitre 16	-8 160 623,48
	Chapitre 78	384 000,00	Chapitre 021	8 167 586,48
	Chapitre 002	8 306 986,48	Chapitre 001	5 078 538,36
			Chapitre 10	6 676 947,88
<b>TOTAL</b>		<b>8 354 986,48</b>		<b>11 806 532,24</b>

<u>Budget de la Régie publique de l'Assainissement</u>	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	-1 481 247,00	Chapitre 20	-110 000,00
	Chapitre 65	283 000,00	Chapitre 21	500 000,00
	Chapitre 042	5 139 200,00	Chapitre 23	417 000,00
	Chapitre 023	10 596 592,23	Chapitre 001	1 790 464,59
<b>TOTAL</b>	<b>14 537 545,23</b>		<b>2 597 464,59</b>	
RECETTES	Chapitre 74	1 990 000,00	Chapitre 13	1 523 243,00
	Chapitre 78	283 000,00	Chapitre 16	-16 452 035,23
	Chapitre 002	12 264 545,23	Chapitre 040	5 139 200,00
			Chapitre 021	10 596 592,23
			Chapitre 10	1 790 464,59
<b>TOTAL</b>	<b>14 537 545,23</b>		<b>2 597 464,59</b>	

<u>Budget de la régie Rouen Normandie Création</u>	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 011	110 871,00	Chapitre 001	58 917,62
	Chapitre 023	-26 113,00	Chapitre 20	14 729,00
			Chapitre 21	50 511,10
			Chapitre 23	61 115,09
<b>TOTAL</b>	<b>84 758,00</b>		<b>185 272,81</b>	
RECETTES	Chapitre 002	550 741,19	Chapitre 021	-26 113,00
	Chapitre 74	-285 983,19	Chapitre 10	185 272,81
	Chapitre 75	-180 000,00	Chapitre 13	26 113,00
<b>TOTAL</b>	<b>84 758,00</b>		<b>185 272,81</b>	

<u>Budget de la régie de l'Énergie Calorifique</u>	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	Chapitre 67	261 100,00	Chapitre 20	53 696,65
	Chapitre 023	2 216 544,21	Chapitre 21	97 213,32
			Chapitre 23	277 177,77
			Chapitre 001	63 553,77
<b>TOTAL</b>	<b>2 477 644,21</b>		<b>491 641,51</b>	
RECETTES	Chapitre 002	2 477 644,21	Chapitre 13	180 000,00
			Chapitre 16	-2 216 544,21
			Chapitre 021	2 216 544,21
			Chapitre 10	311 641,51
<b>TOTAL</b>	<b>2 477 644,21</b>		<b>491 641,51</b>	

**Décide :**

- d'adopter, chapitre par chapitre, le présent budget supplémentaire,
- d'approuver les ajustements de crédits liés au recalage des AP/CP (Autorisations de programmes/ Crédits de paiement).

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

## RÉUNION DU CONSEIL DU 22 JUILLET 2020

### LISTE D'EMARGEMENT

#### **Etaient présents :**

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGENTIN (Rouen), Mme ATINAULT (Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BERNAY (Malaunay), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare) jusqu'à 00h00, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) jusqu'à 00h00, Mme BOTTE (Oissel) jusqu'à 23h29, Mme BOULANGER (Canteleu), M. BREUGNOT (Gouy), Mme CARON Marine (Rouen) jusqu'à 00h00, Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux) jusqu'à 00h00, Mme DE CINTRE (Rouen), M. DE MONCHALIN (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Jean (Duclair) jusqu'à 00h00, M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 00h00, Mme DEL SOLE (Yainville), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly), M. DUCHESNE (Orival), M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) jusqu'à 00h00, Mme DUTARTE (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), Mme FERON (Grand-Quevilly), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 00h00, Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRISEL (Boos) jusqu'à 00h00, Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 00h00, M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 00h00, Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen), M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) jusqu'à 00h00, M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEX (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), Mme MALLEVILLE (Rouen), Mme MAMERI (Rouen), Mme MANSOURI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon) jusqu'à 23h42, M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) jusqu'à 20h24, M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) jusqu'à 00h00, M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. NOUALI (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PETIT (Quevillon), M. PONTY (Berville-sur-Seine) jusqu'à 00h00, Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEAU (Bardouville) jusqu'à 00h00, M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SERAIT (Elbeuf), Mme SLIMANI (Rouen) jusqu'à 21h16, Mme SOMMELLA (Yville-sur-Seine) jusqu'à 00h00, M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen), M. PRIMONT (Rouen), Mme THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis) jusqu'à 19h10, M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard) jusqu'à 00h00, M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VION (Mont-Saint-Aignan), M. WULFRANC (Saint-

Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 19h37.

**Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

M. BEREGOVOY (Rouen) pouvoir à M. MOREAU, Mme BOTTE (Oissel) pouvoir à M. BARRE à partir de 23h29, M. BUREL (Canteleu) pouvoir à Mme BOULANGER, M. BURES (Rouen) pouvoir à M. SPRIMONT, M. CALLAIS (Le Trait) pouvoir à Mme LAMOTTE, Mme CARON Marie (Canteleu) pouvoir à Mme LESCONNEX, Mme CERCEL (Tourville-là-Rivière) pouvoir à M. MOYSE, Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à M. CHAUVIN, M. DELALANDRE Julien (Jumièges) suppléé par Mme PORTAIL, M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) pouvoir à M. AMICE, Mme EL KHILI (Rouen) pouvoir à M. RIGAUD à partir de 23h52, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. BONNATERRE jusqu'à 00h00, M. GRENIER (Le Houlme) pouvoir à Mme MULOT, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à Mme BONA jusqu'à 00h00, M. JAOUEN (La Londe) suppléé par Mme COLLEONY, M. JOUENNE (Sahurs) pouvoir à M. ROUSSEL, M. LECERF (Darnétal) pouvoir à Mme GROULT jusqu'à 00h00, Mme MABILLE (Bois-Guillaume) pouvoir à Mme NICQ-CROIZAT, M. MARIE (Elbeuf) pouvoir à M. MERABET, M. MARTOT (Rouen) pouvoir à M. VERNIER, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) pouvoir à M. PETIT à partir de 20h24, M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) suppléé par Mme BERTHEOL jusqu'à 00h00, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) pouvoir à M. DEMAZURES, Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) suppléée par M. GESLIN, M. PELTIER (Isneauville) pouvoir à M. HOUBRON, M. RAOULT (Grand-Couronne) pouvoir à Mme LESAGE, M. ROYER (Hénouville) pouvoir à M. CHAUVIN, Mme SLIMANI (Rouen) pouvoir à Mme BIVILLE à partir de 21h16, Mme THIBAudeau (Epinay-sur-Duclair) pouvoir à M. DELALANDRE jusqu'à 00h00, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. LE COUSIN à partir de 19h37.

**Etaient absents :**

M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BOURGET (Houpeville), Mme HARAUX (Montmain), M. LECOUTEUX (Belbeuf),